



# ASSOCIATION FONCIERE DE LOGELHEIM

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE LOGELHEIM Séance du 2 février 2021

Nombre de membres titulaires : 8

Nombre de membres présents : 7

L'an deux mille vingt et un, le 2 février, se sont réunis à LOGELHEIM, les membres du Bureau de l'Association Foncière de Logelheim

Sont présents :

Monsieur Joseph KAMMERER, Maire et membre de droit  
Monsieur Jean-Michel SYDA  
Monsieur Clément HANSER  
Monsieur Benoît HEINRICH  
Monsieur André BURGENTZLE  
Monsieur Christian HEINRICH  
Monsieur Jean-Paul GROSHAENY

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

- 1 MARS 2021

Bureau des finances locales et  
de la coopération transfrontalière

### DECISION 2021-05

#### **ROLE 2021, METHODE, CHOIX DU PRESTATAIRE, TAUX DE COTISATIONS**

Depuis le 31 décembre 2020, cette prestation n'est plus assurée par l'UAF Plaine du Rhin.

Plusieurs solutions sont envisagées pour remplacer la prestation de l'UAF Plaine du Rhin :

- ✓ Le suivi en interne, pour ce faire il y a lieu de disposer d'un logiciel de traitement des propriétaires et des parcelles, mais pour une seule structure le coût du logiciel n'est pas intéressant.
- ✓ Confier cette prestation à une entreprise, 2 propositions sont étudiées :  
L'une de MSA services,  
L'autre du bureau MSV Ingénierie,

On constate par les devis que l'approche faite par ces entreprises est très différente,

- **MSA services** facture à l'ha, soit 0.99ctmes/ha avec un forfait limité à 750 €, pour les AF supérieur à 750 ha.  
Une AF avec 85 décomptes pour 1050 ha, payerait 750 € et une autre avec 122 décomptes pour 30 ha payerait 70 €  
Un net avantage pour les petites structures avec beaucoup de décomptes (peu d'exemple dans le département), au détriment des AF avec de grandes surfaces et peu de décomptes qui sont le modèle de nos AF Haut-rhinoise.

- **MSV Ingénierie**, la prestation se fait à l'article et par palier de 50 unités décomptes, auxquels est rajouté un forfait de reprise pour la première année. L'approche est plus ou moins semblable à celle de l'UAF plaine du rhin.

Le bureau :

- fixe le taux de cotisations à 15 €/ha (inchangé).
- décide de confier le suivi, la mise à jour de la base de données des propriétaires et parcelles ainsi que l'émission du rôle à MSV Ingénierie, le Président est autorisé à prendre toutes dispositions en ce sens.
- approuve les dispositions ci-dessus, et autorise le Président à signer tous documents y relatifs.

Pour extrait conforme,  
LE PRESIDENT,

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

- 1 MARS 2021

Bureau des finances locales et  
de la coopération transfrontalière

Jean-Michel SYDA